

Une belle bataille de gagnée contre la précarité au CMN Signature du protocole de pérennisation

Aujourd'hui, 21 mai 2014, une page de l'histoire du CMN vient de s'écrire. Le SNMH CGT, grâce à la lutte déterminée des agents, a signé un protocole d'accord « portant sur les conditions d'accès au contrat à durée indéterminée des personnels recrutés sur des besoins occasionnels et saisonniers ».

Victoire au bout de longs mois de négociations, longs à l'aune de ceux qui attendent que leur situation se stabilise enfin et s'améliore.

Victoire après 7 jours de grève. Nous saluons la lutte de celles et ceux qui ont reconduit la grève.

Ce que nous avons gagné dans ce protocole :

- que **tous** les agents qui ont travaillé **1000 heures en 2013** bénéficient du processus de CDIisation, même s'ils n'ont été recrutés que depuis 2013,
- que les agents ayant au moins 18 mois cumulés d'ancienneté et un cumul d'heures de **2400 heures** soient aussi CDIisés, même s'ils n'ont pas réuni les 1000 heures en 2013,
- que dans le cas où des agents répondant aux critères de CDIisation refuseraient leur CDI, une **liste complémentaire** soit établie par ordre décroissant des critères d'ancienneté
- que ceux qui ne rentreraient pas dans les critères de CDIisation, bénéficient d'une amélioration de leurs CDD en termes de quotités horaires et de durée d'engagement, pour éviter le fractionnement artificiel des contrats,
- que le CMN engage avec le Ministère de la Culture des discussions spécifiques pour mettre en place un **processus de titularisation** des agents qui auront été CDIisés,
- qu'un comité de suivi de ce protocole se réunisse autant que de besoin,
- que tout agent qui répondrait aux critères sans s'être vu proposer de CDI par l'administration, puisse saisir le comité pour faire valoir ses droits à la CDIisation, y compris qui ne seraient plus présents dans l'établissement en 2014

Nous lançons également un appel à la solidarité pour les agents souvent précaires qui ont mené cette lutte et qui se verront prélever par l'administration jusqu'à 5 à 6 jours de grève sur leurs salaires. Vous pouvez adresser vos dons au SNMH-CGT au 61, rue de Richelieu, 75002 Paris, par chèque à l'ordre du "SNMH-CGT" ou espèces, avec la mention "solidarité précaires en lutte".

**Ce sont nos luttes qui ont créé nos emplois
Tous ensemble**

Paris, le 21 mai 2014